

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PINÇONNET, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M L'HERON Cédric (pouvoir à PEIFFERT Nadine). Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance. M le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente réunion de conseil Municipal. Il est décidé que la nomination du régisseur sera ajoutée au compte rendu.

I/Informations générales

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'engager une réflexion sur l'installation d'un système de vidéoprotection. Une commission se composant de M DELAITRE, M PIERROT, Mme CARPENTIER-HENRY et M LHERMITE est créée pour présenter un projet au Conseil.

Une rencontre a été organisée avec Mme SELIGA de la DGFiP. À la suite de cet entretien, il est décidé que le budget du CCAS serait intégré au budget communal à partir de 2027 et, que le paiement des locations de salles se fera désormais auprès du SGC de Fismes.

La société AXA a demandé l'organisation d'une réunion d'information à destination des personnes de plus de 65 ans et des personnes rencontrant des difficultés financières. Elle aura lieu à l'espace culturel le 9 juin.

Une réunion organisée par le PNR a permis d'informer des aides financières des usagers pour la création de haies ou de vergers.

Une demande a été déposée au sujet de la location des locaux de la Gare. Il est envisagé qu'une association procède à la vente de produits locaux. Le conseil n'émet aucune objection à ce projet. Une demande sera faite au Grand Reims pour confirmer la compatibilité du projet avec les règles d'urbanisme.

L'Ecole de musique « la roseraie » qui occupe les locaux de la maison des associations demande l'installation d'un parquet flottant. L'association devra déposer sa demande avec le prochain dossier de subvention en 2027.

Pour donner suite à une demande des autres usagers du terrain de tennis couvert, il est décidé que les filets de l'espace tennis seront laissés constamment en place. Le terrain est ouvert depuis le 1^{er} mai. Des sanitaires sont en cours d'installation à proximité.

Un audit en cybersécurité de la Mairie a été réalisé par les services de gendarmerie. Plusieurs recommandations ont été formulées : changement d'antivirus, faire des tests de sauvegarde etc. Une réunion cybersécurité sera organisée le 30 juin à l'espace culturel (conjointe avec communes voisines).

Des garages à vélos ont été installés à la gare.

Des pièges à frelons et à chenilles processionnaires ont été installés sur la commune.

Le dossier de demande d'honorariat de TOULLEC Alain a été déposée auprès de la sous-préfecture.

II/ commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée de droit par le Maire.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

III/ Recrutement d'un saisonnier

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel titulaire, il est nécessaire de créer un emploi saisonnier d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaires de 35 heures. Le Conseil Municipal décide qu'un emploi saisonnier d'agent est créé à compter du 1^{er} juillet 2026.

IV/ Représentant AGENCIA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- de désigner, en qualité de représentant de la commune de RILLY LA MONTAGNE à l'Assemblée Spéciale de la SPL AGENCIA : M. LHERMITE Yann et de l'autoriser, le cas échéant, à être désigné comme représentant de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de la SPL et à l'Assemblée Générale de la SPL AGENCIA.

V/ Commissions municipales

Un avis favorable a été émis par la commission de sécurité pour le fonctionnement de l'espace culturel. Un capteur au plafond (de 3m de hauteur) est à changer. Des problèmes d'étanchéité ont été constatés sur le toit plat.

Des tuiles sont tombées sur l'arête du toit de l'église. Leur remplacement est à prévoir.

Cimetière : la procédure de reprise de concessions arrive à son terme.

Le travail de recherche sur le projet « Géo mémoire » a permis d'identifier 16 personnes et de rédiger 14 fiches avec photos.

Un devis de 7272€ a été établi par la société AB pour la rénovation de l'éclairage du terrain de pétanque.

Un contrat d 3 ans arrive à son terme pour la location des illuminations de Noël. Son coût est de 12 000€ par an.

Le devis de 779.50€ par GALLOREMA est accepté pour l'installation d'étagères aux ateliers municipaux.

Chemins : les cailloux ont été étalés pour un coût de 15 000€. Deux camions sont pris en charge par les viticulteurs.

Une visite de la déchetterie est programmée, le 13/06 à 9h dans le cadre du projet d'extension de la déchèterie.

Une demande sera faite aux maires des communes voisines pour coordonner les dates de chasse.

Le passage du jury du fleurissement aura lieu le 8 juin à 14h30.

Foret : des travaux de finitions seront réalisés dans les chemins par l'entreprise GRANCOLAS.

Les membres de la commission scolaire sont pour l'école primaire Mme HERBERT et M LHERON, pour le collège M RENIER et Mme CARPENTIER-HENRY.

Associations :

Il est décidé d'améliorer la communication interne au conseil. Les conseillers optent pour l'utilisation de l'application « signal ».

Le projet de souscription à Panneau Pocket est adopté (14 pour, 1 abstention) : le coût est estimé à 230-350 €/an.

Réseaux sociaux : Facebook et Instagram : il est prévu de créer une page pour protéger l'image numérique de la commune.

Un devis sera réalisé pour le remplacement du barnum.

Une présentation des différentes associations de la commune est réalisée par les membres de la commission association. Une fête des associations est programmée le 30 janvier 2027 à l'espace culturel.